



FICHE DE SUIVI SYNDICAL
ACCES A LA HORS CLASSE 2010

NOM : Prénom :

Adresse Personnelle :

.....

.....

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

Corps : agrégé certifié P.L.P E.P.S C.P.E

Discipline :

Etablissement :

Notation :

- Note administrative 2009 sur 40 :
- Note pédagogique sur 60 :
- Note globale sur 100 pour les agents affectés dans le supérieur :
- Note sur 20 pour les C.P.E :
- Date de la dernière inspection :

Parcours de carrière :

Echelon détenu au 31 décembre 2009 :

Si vous êtes au 11^{ème} échelon :

Date d'entrée dans l'échelon :vous avez accédé au 11^{ème} au :

Grand Choix au choix à l'ancienneté

Si vous avez accédé au 11^{ème} échelon à l'ancienneté :

7 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté
8 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté
9 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté
10 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté

Affectations : (*attention : fournir les justificatifs de 5 ans d'exercice dans le même établissement*)

affectation en Z.E.P ; zone sensible ; zone violence ; APV-EREA-CURE-IME

oui non

Parcours Professionnel :

Reconversion PLP, changement de discipline, bivalence, section européenne avec certification complémentaire

oui

non

Qualifications et compétences :

Bi-admissibilité acquise après l'accès au corps

oui

non

Avis du chef d'établissement : (25 janvier au 15 février 2010)

Avez-vous pris connaissance de cet avis ?

oui

non

Si oui, quel est-il ?

La circulaire invite les chefs d'établissement à recevoir les enseignants avant la date de clôture de la campagne (11 février) pour les informer de l'avis émis.

Avis des corps d'inspection : (23 février au 16 mars 2010)

Avez-vous pris connaissance de cet avis

oui

non

Si oui, quel est-il ?

Avis du Recteur : (uniquement pour les agrégés, à partir du 17 mars)

Avez-vous pris connaissance de cet avis

oui

non

Si oui, quel est-il ?

Accès à "I. Prof" :

A l'issue des campagnes d'avis des chefs d'établissement et des inspecteurs, il est possible de consulter sur I-Prof les avis émis (15 jours avant la CAPA).

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles ail a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant SE-UNSA, 33 bis rue de Carros, 33074 BORDEAUX CEDEX.

DATE :

Signature :

Les C.A.P.A. se tiendront

C.P.E. ⇒ Lundi 12 avril
Prof. d'E.P.S ⇒ Lundi 12 avril
Agrégés ⇒ Jeudi 6 mai
P.L.P ⇒ Jeudi 1^{er} juillet
Certifiés ⇒ Vendredi 2 juillet

Les promus le seront à partir du 1^{er} septembre 2010.